

Installations classées pour la protection de l'environnement

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'arrêté préfectoral n° 2019-0078 du 25 JAN. 2019 prescrit l'organisation d'une **enquête publique** du **lundi 18 mars 2019 à partir de 13h30 au jeudi 18 avril 2019 jusqu'à 12h00** soit pendant une durée de **32 jours**, relative à la demande présentée par la **SAS ÉOLIENNES DE LYS 1**, dont le siège social est sis 29 rue des 3 cailloux à Amiens (80), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs sur le territoire de la **commune de Massay**.

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par le bureau d'études ALISE ENVIRONNEMENT – 102 rue du Bois Tison à Saint-Jacques-sur-Darnétal (76) – tél. : 02.35.61.30.19

**Le dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie de Massay** où le public pourra, pendant cette période, en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet par le maire de cette commune et paraphé par le commissaire enquêteur ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [pref-ep-eolien-massay@cher.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-massay@cher.gouv.fr)

Le dossier d'enquête publique et les observations du public transmises par voie électronique pourront être consultés sur le site internet des services de l'État dans le Cher ([www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)). Un poste informatique sera mis à la disposition du public par la mairie de Massay.

Des observations, qui seront annexées aux registres d'enquête, pourront être directement adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête publique, à la **mairie de Massay**.

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du développeur : société H2air - M. Harold PERROT, responsable de projets – tél. : 07.84.29.22.17 – courriel : [hperrot@h2air.fr](mailto:hperrot@h2air.fr) ou Mme Claire LEROY, responsable de projets – tél. : 06.75.42.94.80 – courriel : [cleroy@h2air.fr](mailto:cleroy@h2air.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète du Cher – service de la coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement – Place Marcel Plaisant – 18 000 Bourges – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Bernard DUCATEAU, officier général de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, **siégera à la mairie de Massay** pour recevoir les observations du public aux horaires et jours suivants :

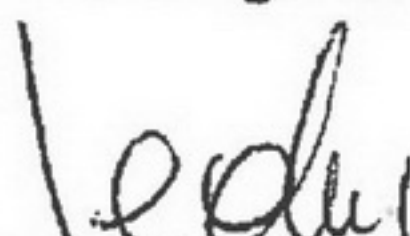
- **lundi 18 mars 2019 de 13h30 à 16h30 ;**
- **mardi 26 mars 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **samedi 6 avril 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **samedi 13 avril 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 18 avril 2019 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Massay et à la préfecture du Cher – service de coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Bourges, le 25 JAN. 2019

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,



Régine LEDUC